

Annexe 3 : Prescription de nouveaux équipements dans le SDAHGV du le Haut-Rhin 2024-2029

Les maitrises d'œuvre urbaine sociale (MOUS) sont prescrites afin de pouvoir répondre aux besoins de sédentarisation identifiés.

EPCI	Dispositions prescriptives
COLMAR AGGLOMERATION (CA) 3 communes > 5 000 habitants : ▪ Colmar ▪ Wintzenheim ▪ Horbourg-wihr Commune proche des 5 000 habitants Ingersheim	Aire de grand passage (AGP) : Créer une aire de grand passage d'environ 200 places à Colmar au niveau de l'échangeur de la Semm. Aire permanente d'accueil (APA) : Compenser dans l'agglomération les capacités d'accueil de l'APA de Colmar dont la destination est vouée à évoluer. Sédentarisation : Mener une étude de type MOUS pour répondre aux besoins de sédentarisation identifiés sur les APA de l'agglomération et sur le site de Logelbach.
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (M2A) 12 communes > 5 000 habitants : ▪ Mulhouse ▪ Illzach ▪ Wittenheim ▪ Rixheim ▪ Kingersheim ▪ Riedisheim ▪ Wittelsheim ▪ Pfstatt ▪ Brunstatt - Didenheim ▪ Lutterbach ▪ Sausheim ▪ Habsheim	Accueil des gens du voyage : Mettre en place une gestion centralisée à l'échelle de l'arrondissement de Mulhouse pour accueillir les voyageurs tout au long de l'année. Harmoniser les tarifs d'occupation des équipements à l'échelle de l'arrondissement. Mettre en œuvre en 2024 une étude des sites de Wittelsheim et Berrwiller pour définir la fonction que chacun pourrait remplir et apporter les réponses juridiques, techniques et financières à leur mise en œuvre. Sédentarisation : Engager des démarches pour répondre progressivement aux situations d'ancrage identifiées sur m2A notamment en actionnant l'outil MOUS.
EPCI	Dispositions prescriptives
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION(SLA) 3 communes > 5 000 habitants : ▪ Saint-Louis ▪ Huningue ▪ Kembs Commune proche des 5 000 habitants : ▪ Blotzheim	Accueil des gens du voyage : Mettre en place une gestion centralisée à l'échelle de l'arrondissement (de Mulhouse) pour accueillir les voyageurs tout au long de l'année. Harmoniser les tarifs d'occupation des équipements à l'échelle de l'arrondissement. En outre, afin de traiter la situation d'urgence en cohérence avec la stratégie de moyen et long terme : - Instaurer un espace de dialogue permanent entre les voyageurs et SLA, - Mettre en œuvre le projet d'aire de Kembs en revoyant son dimensionnement, - Développer l'offre en accueil, en créant de nouvelles places en APA, - Réhabiliter l'aire de Saint-Louis,

	- Identifier un terrain complémentaire d'ici fin 2024 pour accueillir de manière provisoire environ 50 caravanes. Sédentarisation : Prendre en compte les orientations de l'étude conduite à Uffheim (14 rue Camille Roche) pour améliorer les conditions de vie des ménages installés.
COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY (CCTC) 2 communes > 5000 habitants : ▪ Cernay ▪ Thann	Réaliser une aire intermédiaire à Cernay d'ici fin 2025 de manière à augmenter les capacités d'accueil sur le territoire de la communauté de communes. Cette aire a vocation à accueillir des voyageurs, y compris des groupes de grand passage, pendant toute l'année.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER (CCRG) : 2 communes > 5000 habitants : ▪ Guebwiller ▪ Soultz	Aire permanente d'accueil : Réaliser une aire permanente d'accueil d'environ 25 places sur la zone d'aménagement concertée du Florival. Aire de grand passage : Participer financièrement à la réalisation et à la gestion de l'aire de grand passage d'une capacité de 200 places prévue au niveau de l'échangeur de la Semm à Colmar (clé de répartition retenue : population de chaque intercommunalité concernée). Sédentarisation / Sur le site de Soultz : En cohérence avec les résultats de l'étude de Maitrise Urbaine et Sociale (MOUS) menée en 2023, mettre en œuvre les solutions d'habitats retenues : un terrain familial locatif de 4 places.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN (CCHR) 1 commune > 5000 habitants : ▪ Ensisheim	Aire de grand passage : Participer financièrement à la réalisation et à la gestion de l'aire de grand passage d'une capacité de 200 places prévues au niveau de l'échangeur de la Semm à Colmar (clé de répartition retenue : population de chaque intercommunalité concernée).
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT (CCVA) 1 commune > 5000 habitants : ▪ Sainte-Marie-Aux-Mines	Aire de grand passage : Participer financièrement à la réalisation et à la gestion de l'aire de grand passage d'une capacité de 200 places prévues au niveau de l'échangeur de la Semm à Colmar (clé de répartition retenue : population de chaque intercommunalité concernée).
EPCI	Dispositions prescriptives
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU 1 commune > 5000 habitants : ▪ Altkirch	Sédentarisation / Sur le site d'Heimersdorf : Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle de la réhabilitation du site, de manière à reloger les ménages dans de meilleures conditions. En cohérence avec le projet retenu dans le cadre des études menées, mettre en œuvre les solutions d'habitats détaillées ci-après : 8 TFL de 25 places et 7 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) adaptés

En tant que dispositions non prescriptives, le projet de schéma demande aux EPCI concernés, dans une logique de solidarité, de répondre aux enjeux dépassant leurs échelles administratives.